

SOLOGNE Natura 2000



Lettre n°19 Décembre 2024

Édito

« La Sologne est la plus grande zone Natura 2000 terrestre de France. Depuis 15 ans, grâce à la confiance de collectivités investies (Pays Grande Sologne, Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, Région Centre-Val de Loire), son animation territoriale s'est appuyée sur le Centre National de la Propriété Forestière (délégation territoriale Ile de France / Centre-Val de Loire) pour préserver le patrimoine des propriétaires privés.

J'en remercie les différents initiateurs et animateurs historiques. Plus récemment l'Institut d'Ecologie Appliquée en a repris l'animation depuis 2022, sous l'autorité de la Région, tout en maintenant le partenariat avec le CNPF. Mais il est essentiel de noter qu'en réalité, elle a également été portée par beaucoup d'autres acteurs, qui se sont engagés et ont permis d'établir un réel espace de dialogue permettant d'agir sur le terrain.

La sensibilisation par les visites-conseils sur les propriétés, ainsi que la mise en place de partenariats avec les acteurs concernés (fédérations départementales des chasseurs, syndicats de propriétaires forestiers, associations de propriétaires d'étangs, gestionnaires, experts, coopératives, DDT...) aident à la responsabilisation et à la prise en compte de l'aspect multifonctionnel de notre espace. Il nous faut veiller à préserver ce vivre ensemble qui nous permet de gérer ce capital exceptionnel en conservant à la fois, dans l'ordre alphabétique, ses enjeux écologiques, économiques et sociaux. C'est bien cet équilibre qui permet à chacun de ces trois piliers de se développer harmonieusement.

À titre personnel, sur le domaine familial, Natura 2000 nous a permis d'entreprendre la restauration de 12 mares, colonisées par des saules et autres ligneux. Dans ces mares, avaient été identifiés Tritons crêté et palmé et puis surprise ! sont apparues du Fluteau nageant (plante d'intérêt européen) et d'autres espèces protégées comme l'Hottonie des marais. Nous avons même été honorés de visites régulières de cigognes noires. Il est à noter que ces mares sont (re)devenues des pôles d'attraction pour la faune petite et grande.

Les mesures agro environnementales mises en place dans le cadre Natura 2000 attribuent des aides financières afin d'aider au maintien des prairies pour garder ces milieux ouverts, la rareté de ces milieux en Sologne assurant un pôle de biodiversité à préserver. La Région Centre-Val de Loire, en tant qu'autorité administrative, met en œuvre Natura 2000 sur la Sologne depuis 2023. Il me semble crucial que l'ensemble des acteurs de la ruralité continuent à participer à la cogestion de ce magnifique héritage. »



Jean-Pierre Piganiol

Président du Centre National de la Propriété Forestière, délégation Ile-de-France/Centre-Val de Loire

Actualités

Les diagnostics floristiques perdurent chez les propriétaires

L'amélioration de la connaissance des végétations sur la Sologne fait partie de l'essence même de l'animation du territoire pour aider les propriétaires à redécouvrir leur domaine avec un nouveau point de vue. L'État maintient son soutien financier pour 3 années encore afin que l'animation Natura 2000 puisse toujours bénéficier du soutien technique du Conservatoire Botanique National pour inventorier la flore chez les propriétaires volontaires. Des expertises gratuites et sans engagements sont proposées.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter l'animateur Natura 2000.

La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales

L'État s'engage un peu plus dans la politique de préservation de la biodiversité ! Une loi de finance de 2024 a modifié le périmètre d'éligibilité de la dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Elle bénéficie aux communes rurales dont une part significative de leur territoire comprend une aire protégée (Natura 2000, Réserve Naturelle, Parc Naturel Régional...). En 2024, cette nouvelle dotation a été versée à 8 921 communes pour des montants, en Sologne, allant jusqu'à 79 301 €, pour le plus élevé.

Sommaire

Actualités..... p1

Zoom..... p2

➔ Zoom sur le Balbuzard pêcheur / *Pandion haliaetus*

La parole à..... p3

➔ Clément Deschamps, technicien forestier en Sologne au Centre National de la Propriété Forestière, délégation Ile-de-France / Centre-Val de Loire

Dossier..... p4

➔ Le Document de gestion durable en forêt privée et Natura 2000



Zoom sur le Balbuzard pêcheur / *Pandion haliaetus*

DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Le Balbuzard pêcheur est un grand rapace emblématique conçu pour la pêche et la capture du poisson. D'une envergure d'environ 160 cm il pèse entre 1,3 et 2 kg. Il possède un plumage brun et blanc lui servant de camouflage. Il est facilement identifiable grâce à son plastron blanc et son œil couleur jaune chez l'adulte et plutôt orangé chez les juvéniles.

Cet rapace est un oiseau migrateur qui passe l'automne et l'hiver en Afrique Sub-saharienne, en passant par la Péninsule ibérique. Contrairement à beaucoup d'autres oiseaux, cette espèce voyage en solitaire et les familles ne se retrouvent pas sur les lieux d'hivernage.

LA PÉRIODE DE REPRODUCTION

La saison de reproduction débute en mars, peu de temps après le retour de migration qui a lieu fin février-début mars. Le Balbuzard pêcheur recherche une abondance de poissons et la présence de supports pour construire son nid.

En France, il occupe principalement des arbres mais peut également se retrouver sur des falaises ou des pylônes. Pour installer son nid, il cherche un support bien dégagé et solide pour soutenir les potentiels 150 kg de l'ouvrage. Il privilégie les conifères qui ont une cime tabulaire à maturité.

Une fois l'entretien du nid et l'accouplement réalisé, la femelle va pondre 2-3 œufs entre avril et mai. Le mâle et la femelle se relaient pour couvrir durant presque 40 jours. Lorsque les œufs éclosent, c'est la femelle qui reste au nid pour protéger les poussins et pour alimenter les juvéniles avec les poissons que ramènent le mâle.

Au bout de 8 semaines, les petits atteignent presque la taille adulte et ils commencent à s'entraîner à voler. Le premier vol a lieu généralement au mois de juillet et ils s'entraînent durant tout le mois d'août avant d'être complètement autonome.

Les juvéniles partent alors durant 2-3 ans pour découvrir de nouveaux territoires avant de vraiment revenir proche

de leur lieu de naissance pour réaliser leur première reproduction.

PATRIMONIALITÉ ET DYNAMIQUE DE L'ESPÈCE

Cet oiseau est une espèce d'intérêt européen et protégée par la réglementation française. En région Centre-val de Loire, il est estimé en danger d'extinction selon la liste rouge des oiseaux nicheurs.

Depuis sa réapparition sur le territoire français, la population suit une augmentation constante avec un agrandissement de son aire de répartition. En France, il est principalement présent en forêt d'Orléans et en Sologne.

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce actuellement sont l'exploitation forestière et les activités récréatives durant la période de reproduction et d'élevage des jeunes. Les dérangements importants et répétés peuvent conduire à l'abandon des nids ou un manque de nourrissage des nichées.

Depuis quelques années, les dépérissements forestiers, notamment du Pin sylvestre, entraîne de nouvelles problématiques sur le risque de chute des nids occupés en période de reproduction. Il peut être intéressant d'anticiper ces phénomènes en favorisant des nids artificiels sur des arbres porteurs sains afin de garantir la pérennité des nids utilisés.

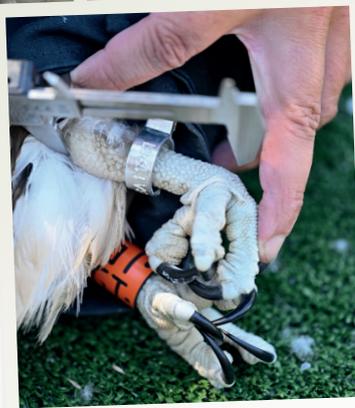
EXEMPLE DE SUIVI PAR BAGUAGE

Grâce aux bonnes volontés de propriétaires privés et publics, ainsi que leurs gestionnaires, Sylvain Larzillière (ornithologue agréé bagueur spécialiste du Balbuzard), contrôle et suit le succès de reproduction sur plusieurs nids en Sologne.

Entre le 15 juin et le 15 juillet, le bagueur vient au nid pour mesurer et identifier les juvéniles. Chaque individu est équipé d'une bague unique qui permettra de suivre les déplacements grâce au réseau d'ornithologues.

De cette façon nous avons pu découvrir qu'un oiseau bagué à Dhuizon (41) au mois de juillet était revu le 11 octobre 2023 sur l'estuaire du Tage, au Portugal.

Si vous avez un nid chez vous n'hésitez pas à contacter l'animateur pour obtenir plus de renseignements sur les programmes d'actions menés en Sologne.





Clément Deschamps

Technicien forestier en Sologne
au Centre National de la Propriété
Forestière, délégation Ile-de-France /
Centre-Val de Loire

VOUS QUI CONNAISSEZ BIEN LES FORESTIERS, COMMENT LA BIODIVERSITÉ EST PERÇUE PAR CES ACTEURS ?

“ Les sylviculteurs, en France, agissent avec une approche multifonctionnelle de la forêt. Pour être durable, ils tentent de garantir sa production et son adaptation aux agresseurs en tout genre (changement climatique, ravageurs et agents pathogènes) tout en maintenant une diversité de peuplements adaptée au terroir.

Les propriétaires forestiers gèrent la forêt mais surtout l'ensemble de leur patrimoine. Ce qui est remarquable c'est l'attachement à la Sologne qu'ils ont, avec tout ce qui se cache derrière, les étangs, les landes, les vieux chênes têtards... En préservant ces milieux patrimoniaux au travers de la gestion forestière plus classique, ils favorisent une mosaïque naturelle. Comprendre comment concilier l'ensemble est complexe mais c'est très stimulant ! ”

EN TANT QU'AGENT FORESTIER DE TERRAIN DU CNPF IFC, COMMENT COLLABOREZ-VOUS AVEC NATURA 2000 EN SOLOGNE ?

“ J'instruis les Plans Simple de Gestion (PSG) des propriétaires privés en Sologne depuis presque 10 ans maintenant. En tant que propriétaire en site Natura 2000, ils bénéficient d'un agrément spécifique pour Natura 2000 au travers des annexes vertes. Lorsque je rencontre les propriétaires, je conseille sur la gestion durable des forêts mais également sur la prise en compte des habitats et des espèces Natura 2000 présents dans les forêts. Dans le cadre de visites-conseils lorsque les propriétaires ont une motivation plus forte pour ce volet, je les mets en relation avec l'animateur pour réaliser un diagnostic « écologique ». Je sais que Christophe les rappelle dans la foulée pour les rencontrer et il me tient informé de ses échanges. L'information circule bien dans ce partenariat, c'est appréciable. ”

QUELLES AUTRES ACTIONS MENEZ-VOUS ?

“ Comme nous avons une convention avec l'animateur Natura 2000, nous réalisons des animations forêt/biodiversité. Lorsqu'il y a des travaux réalisés dans le cadre Natura 2000, nous apportons notre expertise technique sur l'action forestière et les entreprises de travaux. Pour nos

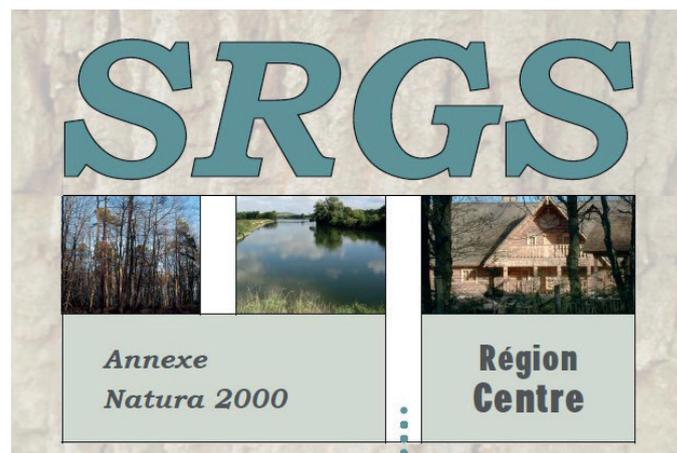
formations de terrain en Sologne, nous faisons également intervenir l'animateur sur la thématique Natura 2000. ”

QUELLE PLUS-VALUE À LA SYLVICULTURE VOYEZ-VOUS GRÂCE À CETTE POLITIQUE ?

“ Ces dernières années, je suis confronté à deux sujets complexes : l'équilibre sylvo-cynégétique sur certains secteurs et la gestion du risque incendie. Au travers de Natura 2000, l'objectif est de préserver des milieux ouverts (sans forêt) qui peuvent indirectement aider à gérer ces problématiques. Par exemple, favoriser les milieux ouverts garantit des zones de gagnage pour la grande faune qui impacte moins la forêt. Ou encore augmenter la surface de milieux ouverts en Sologne peut limiter la propagation des incendies et, sur les étangs, faciliter l'accès des pompiers grâce à des étangs entretenus. ”

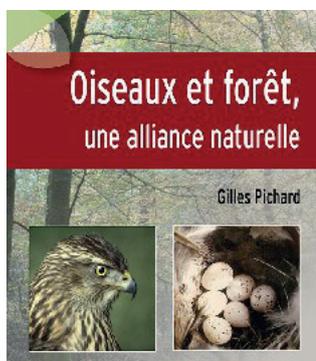
NATURA 2000 POUR VOUS C'EST QUOI ?

“ Pour les propriétaires forestiers, l'action Natura 2000 est un outil supplémentaire pour comprendre son patrimoine dans son ensemble et apporter un accompagnement dans la gestion courante de son territoire. Il ne faut pas hésiter à rencontrer l'animateur pour voir ce qu'il est possible de faire sur le terrain ! ”





Le Document de gestion durable en forêt privée et Natura 2000



ÉTABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE, LE CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière, délégation Ile-de-France / Centre-Val de Loire est un établissement public en charge de la gestion durable des forêts privées. Il est administré par des propriétaires forestiers élus qui en garantissent les objectifs, dans le cadre de la politique forestière définie par l'État.

Il est chargé d'orienter la gestion des forêts privées, de conseiller, de favoriser leur regroupement autour de la cause forestière et de former les propriétaires (ex : Guides sur la biodiversité).

CADRE DE GESTION DE LA FORÊT PRIVÉE

Tout propriétaire forestier privé possédant plus de 20 ha (nouveau seuil en vigueur depuis la loi du 10 juillet 2023) sait qu'il est dans l'obligation d'avoir un Plan Simple de Gestion (PSG). Pour les plus petits propriétaires, il est possible d'obtenir un document nommé Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, permettant de faire un état des lieux simples et une planification minimale de coupes et de travaux.

L'existence d'un périmètre Natura 2000 sur une forêt entraîne normalement une démarche d'évaluation supplémentaire pour le propriétaire forestier, même si celui-ci possède un PSG. Cependant, une simplification est proposée grâce à

l'agrément spécifique du PSG au titre des articles L122-7 et 8 du code forestier.

Entièrement coordonné par le CNPF IFC, il permet au propriétaire d'être exonéré de ces démarches administratives. L'établissement vérifie et atteste le cas échéant que les coupes et travaux prévus au PSG n'auront pas d'incidences significatives sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 en question.

LES AVANTAGES DE L'AGRÈMENT L. 122-7/8

Cet agrément permet au propriétaire de disposer d'une garantie de gestion durable débouchant sur plusieurs avantages :

- ➔ bénéficier d'aménagements fiscaux (régime Monichon pour la réduction des droits de succession, réduction de l'IFI, DEFI) ou respecter les engagements qui y sont liés ;
- ➔ obtenir des aides publiques destinées à la mise en valeur des forêts ;
- ➔ obtenir la certification PEFC de gestion durable des forêts.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE FORESTIER EN SOLOGNE ET SOHAITEZ EN SAVOIR PLUS SUR LA FORÊT ET SA BIODIVERSITÉ ?

Contactez Marine Lauer, ingénieur environnement au CNPF IFC :

☎ 06 14 52 88 80

✉ marine.lauer@cnpf.fr



CONTACT :

Christophe Bach
Animateur Natura 2000 Sologne
Institut d'Ecologie Appliquée

✉ christophe.bach@iea45.fr
☎ Tél : 02 38 86 85 30

SITE WEB :

[HTTP://SOLOGNE.N2000.FR](http://SOLOGNE.N2000.FR)

Publié par :

L'Institut d'Ecologie Appliquée
16, rue de Gradoux
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE
Tél : 02 38 53 07 91
<https://iea45.fr/>

Directeur de publication : Nicolas Hugot

Rédaction : Christophe Bach

Mise en page : Reverb 06 40 32 08 84

ISSN : 2112-7883

Dépôt légal : Décembre 2024



Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CNPF IFC. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès de l'Institut d'Ecologie Appliquée en indiquant vos coordonnées.